



Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales

ADACL/IGECOM 40

LES DOCUMENTS D'URBANISME NUMÉRISÉS

REMONTÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

VERS LE GÉOPORTAIL NATIONAL DE L'URBANISME

13 juin 2019

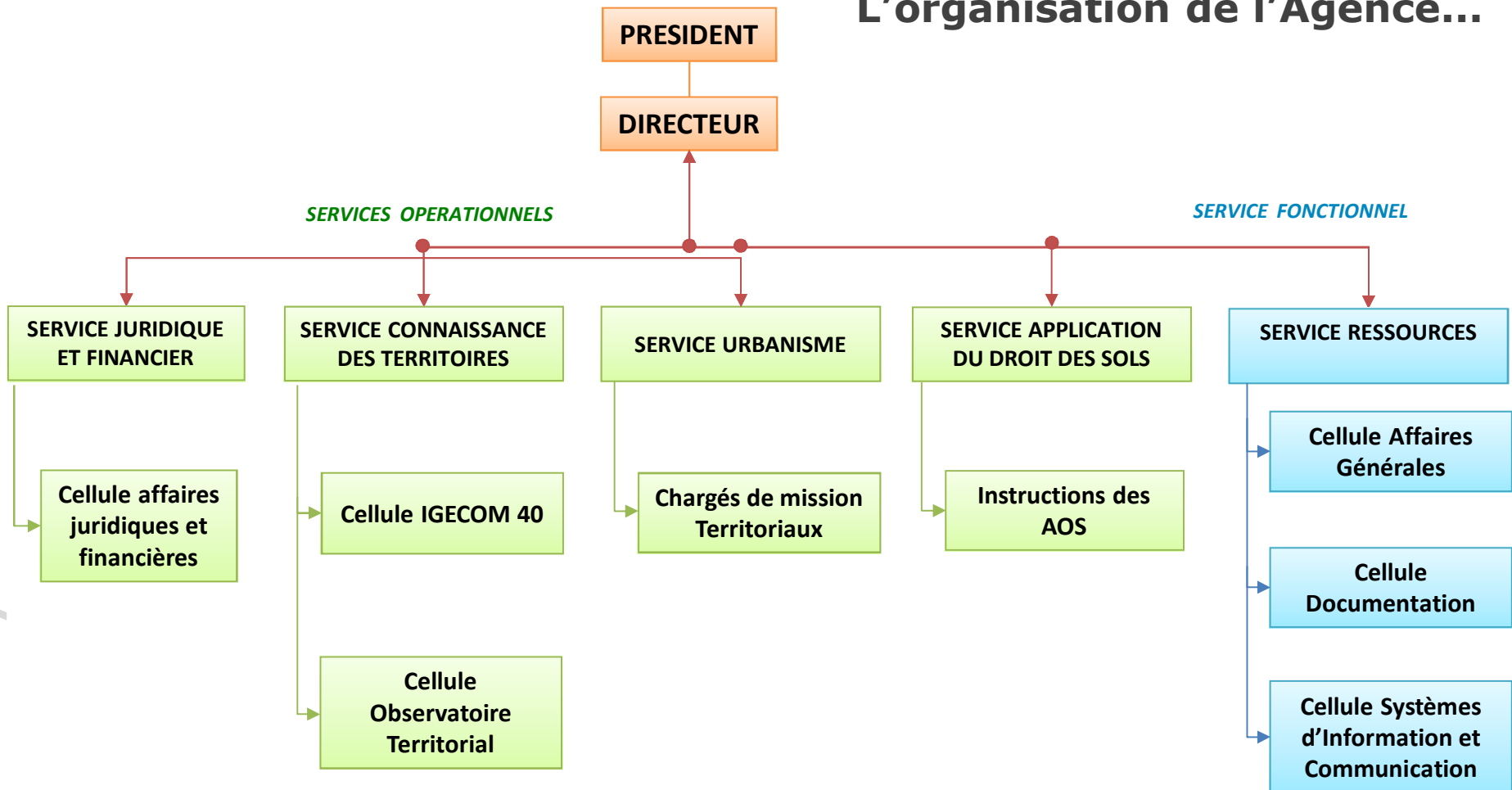
[AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES](#)

Maison des Communes - 175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél.: 05 58 85 80 50 - Fax: 05 58 85 80 51 - www.adacl40.fr



L'organisation de l'Agence...

ADACL/IGECOM 40





La Convention DDTM – PIGMA – ADACL

Pour constituer une couche « Documents d'Urbanisme » partagée avec les différents acteurs de l'urbanisme

Dans **Les Landes**, l'ADACL assure la fonction de guichet local et de relais avec le niveau régional et les services de l'Etat (remontées des délibérations par le contrôle de légalité)

Le rôle de l'ADACL :

- “ **Propose aux collectivités des prestations de numérisation**
- “ **Assure la diffusion et la mise à jour des documents d'urbanisme en partenariat avec la DDTM et le GIP ATGeRi (PIGMA)**
- “ **Met en ligne les Documents d'Urbanisme sur IGECOM 40**
- “ **Remontée sur le GPU en lien avec PIGMA**

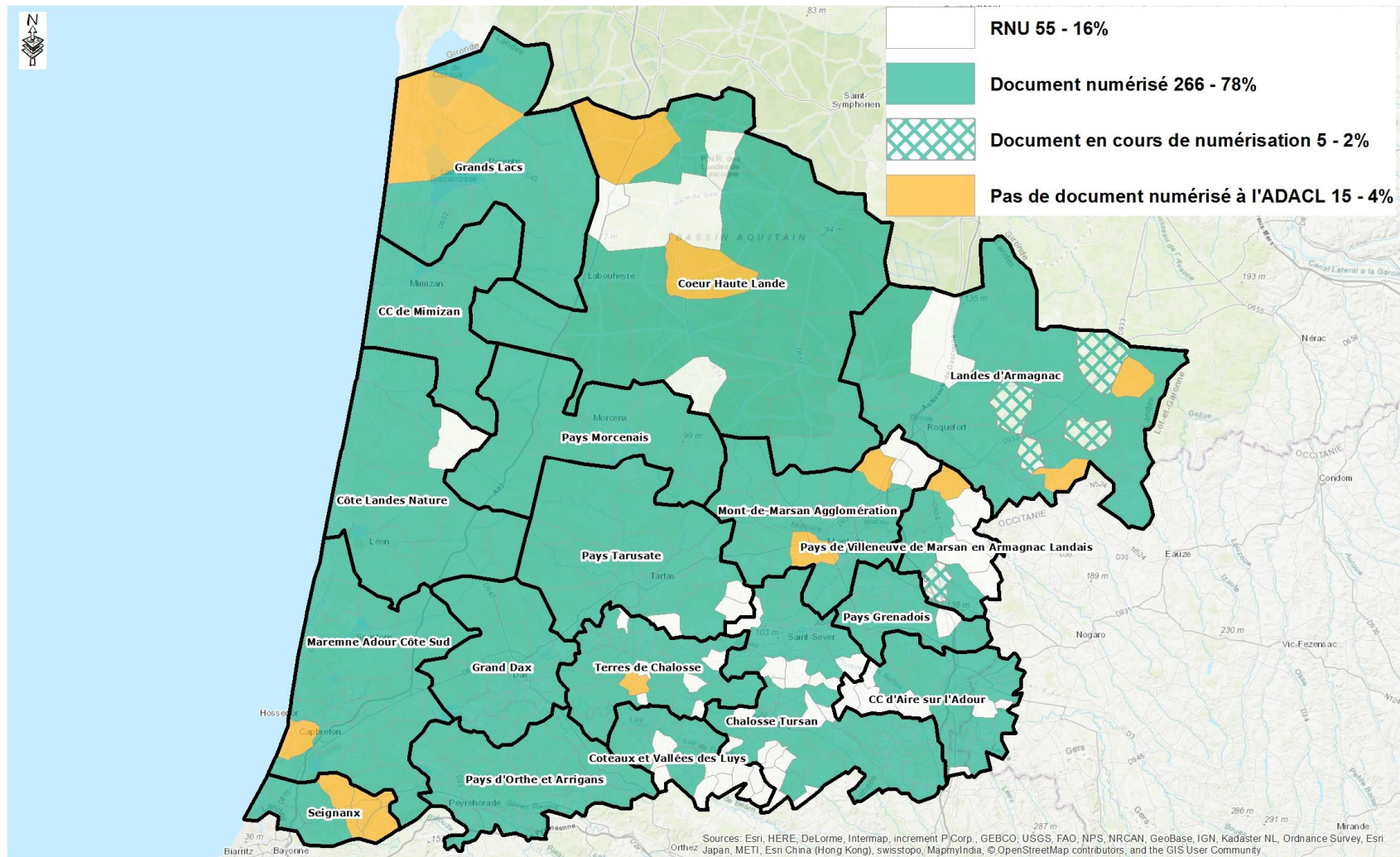


Le Marché AG-CARTO :

- Marché à bon de commandes débuté en 2014 – Nouveau marché en 2019
- Demande émanant des collectivités, en favorisant des commandes au niveau de l'intercommunalité
- Collaboration avec le service urbanisme de l'ADACL (intégration de la numérisation dans les cahiers des charges d'élaboration des documents d'urbanisme)
- Prix en fonction du type du document, en fonction du type de numérisation (primo ou partielle) et en fonction du nombre d'habitants



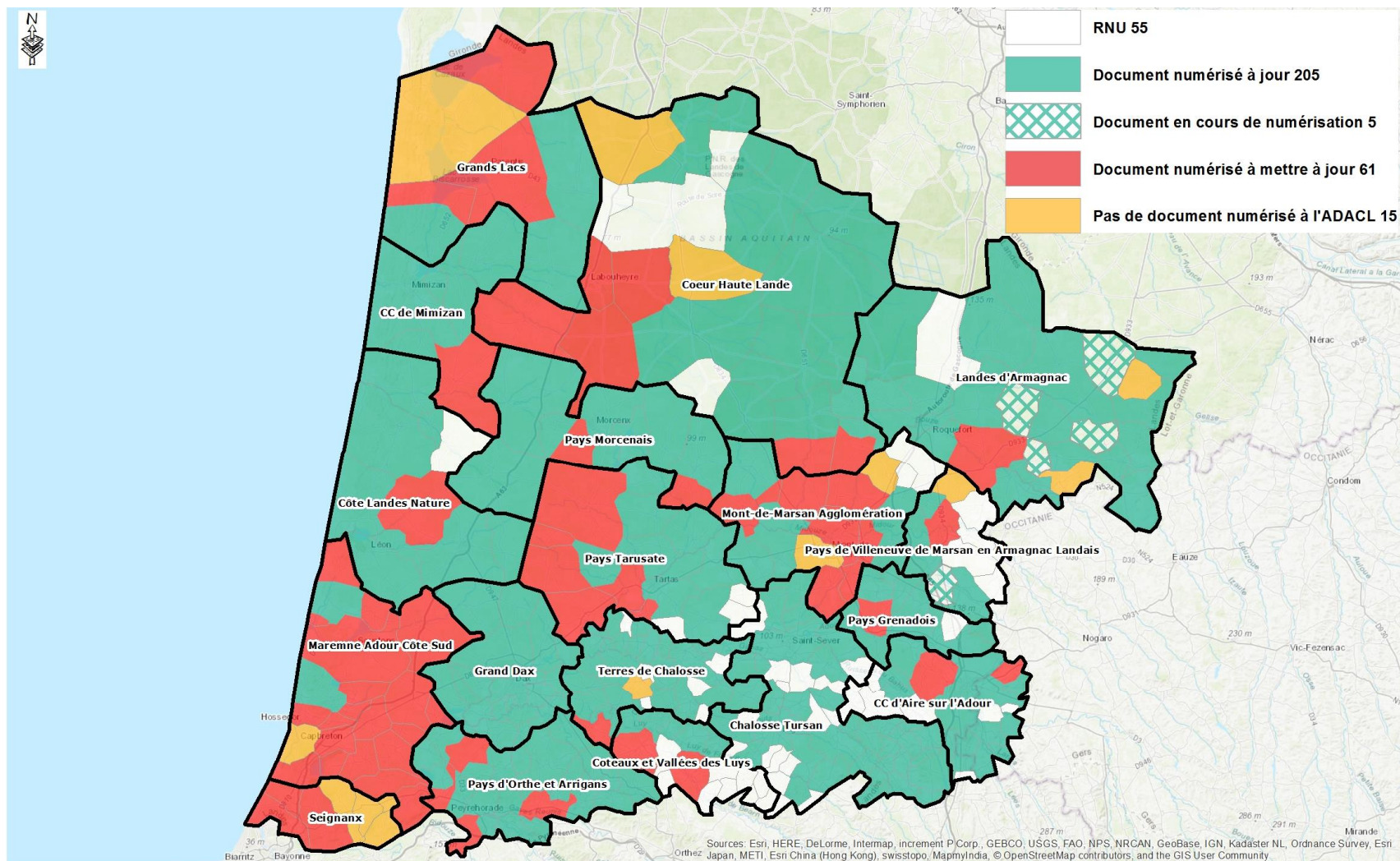
Etat des lieux de la numérisation



ADACL/IGECOM 40



Validité de la numérisation



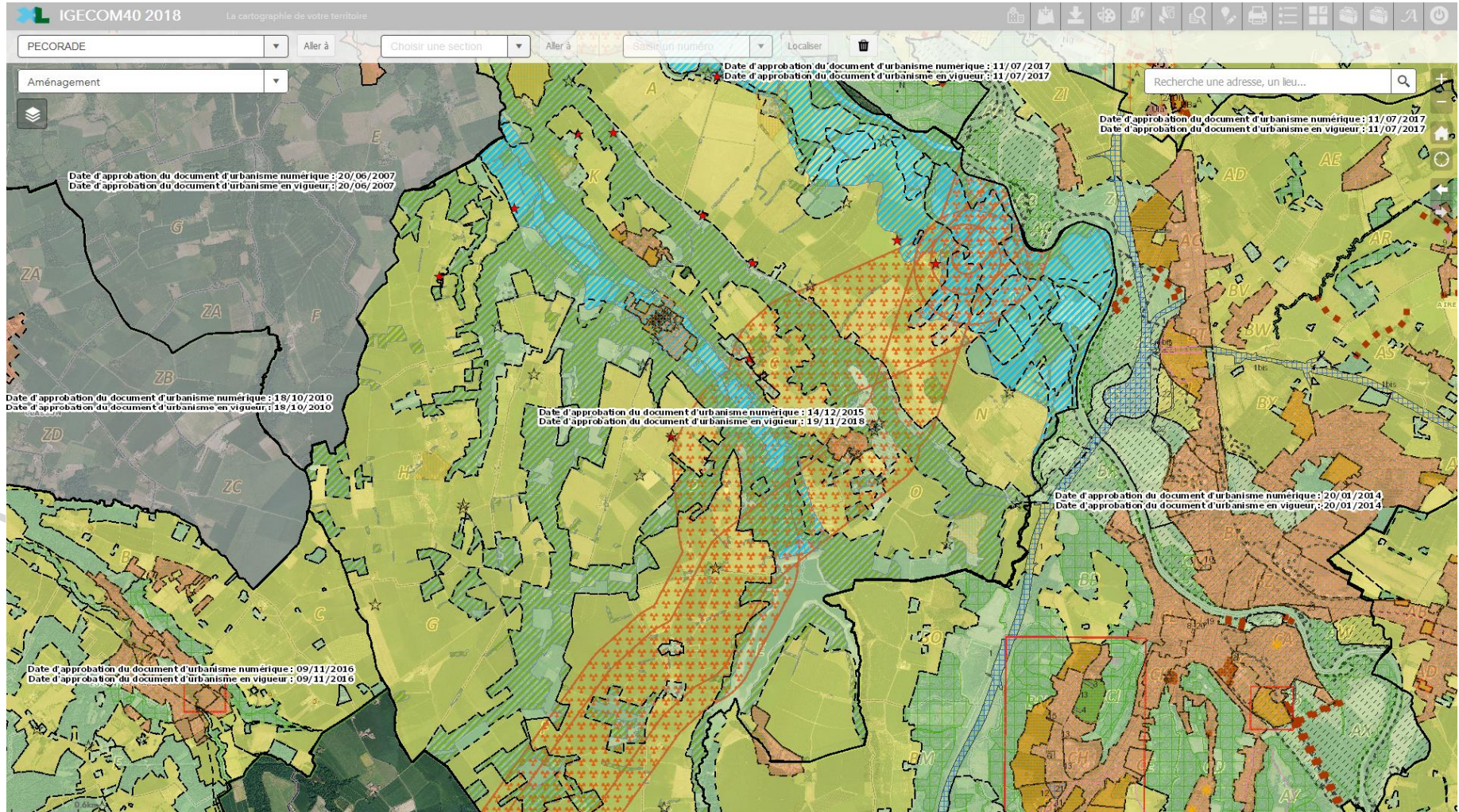
Les Landes, le Département

ADACL/IGECOM 40



IGECOM 40

ADACL/IGECOM 40



Le Géoportail de l'Urbanisme :

65 autorités compétentes

(2 Communautés d'Agglomération, 12 Communautés de Communes, 50 Communes et 1 SIVU)

La DDTM 40 :

- administre les comptes des collectivités sur le Géoportail de l'Urbanisme

L'ADACL :

- vérifie l'opposabilité des procédures d'urbanisme (publicités, passage au contrôle de légalité, ...)
- récupère les pièces nécessaires à la numérisation et au standard CNIG
- standardise à la norme CNIG les documents d'urbanisme existants
- vérifie la conformité du document SIG (Service Urbanisme)
- transmet au GIP ATGERI les archives CNIG
- informe, assiste et conseille les autorités compétentes sur :
 - le fonctionnement local
 - l'ouverture des comptes GPU
 - l'ajout de délégués (ADACL et GIP ATGeRi)
 - la publication

L'ADACL ou le GIP ATGERI :

- téléverse le document une fois la délégation obtenue